



FORMATION MAITRE D'APPRENTISSAGE

www.ecoledesmetiers.fr



**ÉCOLE
DES MÉTIERS**
DIJON MÉTROPOLE

L'excellence par l'alternance

FORMATION DE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE 2019

Transmettre son savoir et ses compétences

("Permis de former" Obligatoire pour les entreprises de l'Hôtellerie - Restauration)

- Identifier la fonction d'un Maître d'Apprentissage
- Se situer dans le dispositif de l'apprentissage
- Accueillir et faciliter l'intégration de votre apprenti
- Construire un plan d'accompagnement
- Sécuriser le parcours de formation de votre apprenti.

Thèmes abordés

- Aspects Juridiques, réglementaires et administratifs liés au contrat d'apprentissage
- Engagements conventionnels à respecter
- Conseils pédagogiques
- Aide à l'évaluation de votre apprenti.

Coût et durée

- 15€ de l'heure
- Formation initiale de 14h00
- Possibilité d'effectuer un recyclage de 4h00
- Formation dispensée à partir de janvier 2019 les 2 premiers lundis de chaque mois. (2 x 7h).

Dispositions financières

- Formation finançable par votre OPCA.
- Aide supplémentaire de 500€ par le Conseil Régional de Bourgogne (pour les entreprises bourguignonnes). Pour les entreprises hors Bourgogne, contactez votre Conseil Régional.

Lieu et Contact

Formation dispensée à l'École des Métiers – Dijon Métropole.

Contact : Jérôme VALENTIN - jeromevalentin@coledesmetiers.fr

// 03 80 68 48 84